

MAURICE BIRADE

ESC

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET COMPTABLES AGREES DE LA REGION DE BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE
DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Groupe KPMG

1-3 av. du Président P. Angot - 64000 PAU

Tél : 05 59 02 59 02

Fax : 05 59 02 58 69

Festival Théâtre Les Translatines

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Festival Théâtre les Translatines

Maison des Associations - 11 chemin Glain - 64100 Bayonne

Ce rapport contient 7 pages

MB-111-81

MAURICE BIRADE

ESC

EXPERT-COMPTABLE

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
ET COMPTABLES AGREES DE LA REGION DE BORDEAUX

Groupe KPMG

1-3 av. du Président P. Angot - 64000 PAU

Tél : 05 59 02 59 02

Fax : 05 59 02 58 69

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT SUR LA LISTE
DE LA COUR D'APPEL DE PAU

Festival Théâtre Les Translatines

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Maison des Associations -11 chemin de Glain - 64100 Bayonne

Siret : 32834916200052

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Festival Théâtre Les Translatines, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

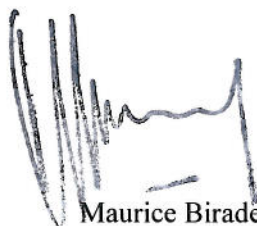
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Pau, le 21 mars 2011



Maurice Birade
Commissaire aux Comptes

BILAN		
I - ACTIF		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Concessions, Brevets Solde au 31/12/2010 Sans changement.		762.25
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Matériel de bureau et informatique Solde au 31/12/2010	533.57	
Amortissements au 31/12/2010 Sans changement.	-533.57	0.00
		762.25
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Titre de Participation Solde au 31/12/2010 Sans changement.		152.45
AUTRES CREANCES		
Trop versé (Assedic-Garp) - Solde	304.35	
TVA déductible sur biens et services	114.66	
Produits à recevoir :		
Solde Conseil Régional 2010	39177.28	
	39177.28	
Charges constatées d'avance	525.22	
		40121.51
DISPONIBILITES		
SICAV Eficoop au 31 décembre 2010	1942.00	
Solde Comptable Banque Française Crédit Coopératif au 31/12/2010	88115.38	
Solde Caisse au 31/12/2010	345.88	
		90403.26
TOTAL DE L'ACTIF		131439.47

BILAN		
II - PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Report à nouveau	1369.49	
		1369.49
FOURNISSEURS		
Théâtre des Chimères	60.60	
SACD	142.85	
JM et JM	777.96	
Loc.Mach.Affranchir Neopost	628.16	
La Poste - boîte postale	70.56	
MAAF Assurance	13.39	
		1693.52
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
TVA a décaisser	16.00	
TVA Collectée 19,6 %	298.24	
Retenue à la source	21.79	
Garp 4e T 2010 et Régul	37.00	
Audiens Solde	3.23	
Audiens Prevoy. 4e T 2010	622.00	
URSSAF 4e T 2010	2090.00	
Congés Spectacle 4e T 2010	695.00	
FNAST 4e T 2010	66.00	
FCAP 4e T 2009	23.00	
CMB 2010	39.18	
AFDAS 2010	264.13	
Taxe apprentissage 2010	83.26	
		4258.83
CHARGES A PAYER		
Honoraires CAC	1320.00	
Honoraires EC - GEEC	3350.00	
Téléphone 11 et 12/2010	65.94	
Facture Vivaldi	195.00	
		4930.94
Produits Constatés d'Avance		119186.69
Subventions à reporter en 2011		119186.69
		119186.69
TOTAL DU PASSIF		131439.47

COMPTE DE RESULTAT		
Les produits d'exploitation représentent un total de 90 825,08 € qui se détaillent ainsi :		
CLASSE 70 : VENTES		
Recettes Spectacles HT Billetterie	5212.54	
Autres produits	300.00	
		5512.54
CLASSE 74 : SUBVENTIONS		
DRAC Aquitaine et DAI		14691.48
Ville Boucau		979.43
Ville de Bayonne		68560.24
Conseil Général Pyrénées Atlantiques		29862.88
Conseil Régional Aquitaine		39177.28
Ville de Biarritz		14201.76
Subventions non affectées sur 2010 reportées en 2011		-119186.69
Total des Subventions HT		48286.38
CLASSE 75 : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
Ville de Bayonne - Apport en nature		1500.00
Autres produits Gestion		0.78
		1500.78
CLASSE 76 : PRODUITS FINANCIERS		
Revenus produits placements		109.20
		109.20
CLASSE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Scène National Quivilly		464.00
Bonification Congés Spectacles		72.00
Taxe parafiscale trop versée		536.07
SACD 2009 - Trop provisionné		1195.47
Divers		27.59
Pierre		122.00
		2417.13
CLASSE 79 : TRANSFERTS DE CHARGES		
ONDA - Voyage Chili		500.00
Récépissés AR		4.72
		504.72
Apport logistique du Théâtre des Chimères		32494.33
TOTAL DES PRODUITS		90825.08

Festival Théâtre les Translatines
Exercice clos le 31 décembre 2010

Les charges d'exploitation s'élèvent à 90 825,08 Euros et sont constituées par les rubriques suivantes :		
ACHATS SPECTACLES		
Spectacles en salle	16509.10	
SACD/SACEM	1143.45	
		17652.55
FRAIS TECHNIQUES		
Personnel Technique	3297.04	
		3297.04
COMMUNICATION		
Publicité	3918.50	
Frais d'affichage	957.07	
		4875.57
FRAIS DE BUREAU		8818.25
MISSION ET RECEPTION		713.03
FRAIS DE DEPLACEMENTS		3758.34
ASSURANCE		222.08
FRAIS DIVERS (Eau, entretiens, énergie, etc)		838.81
CHARGES FINANCIERES		8.73
PERSONNEL SPECIFIQUE		15887.57
CHARGES DIVERSES		2.35
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Divers 2010	80.08	
Frais retard URSSAF 2009	491.00	
Frais comptabilité et CAC	185.35	
		756.43
CHARGES INDUITES (à comparer aux contributions volontaires)		
Ville Bayonne	1500.00	
		1500.00
APPORT LOGISTIQUE DU THEATRE DES CHIMERES		32494.33
		90825.08
TOTAL DES CHARGES		90825.08
Il en résulte ni un excédent ni un déficit pour l'exercice 2010		0.00